

F.S. CORPORATE FINANCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 63 083,40 euros
Siège social : 7 rue Jean Revel
14600 HONFLEUR
320 688 039 RCS LISIEUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 16 octobre,
A 15 heures,

Les associés de la Société **F.S. CORPORATE FINANCE** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 7 rue Jean Revel 14600 HONFLEUR, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Edouard VILGRAIN**, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Eléonore VILGRAIN est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 069 actions sur les 2 069 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 octobre 2024,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

DS
W

Paraphe
W

Initial
W

DS
EV

Paraphe
W

Paraphe
W

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'à la suite de la réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 225-248 et R. 163-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Monsieur Edouard VILGRAIN

Signé par :

B66A1A33BAAC45B...

Madame Eléonore VILGRAIN

DocuSigned by:

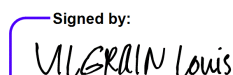
9D152607C36B44D...

Madame Constance VAN DER CRUISE de WAZIER

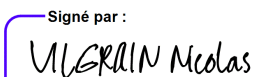
Signé par :

0A1EB23A13AA460...

Monsieur Louis VILGRAIN

Signed by:

FDC19F16E5C1416...

Monsieur Nicolas VILGRAIN

Signé par :

F73D287F53304AC...

Madame Valérie VILGRAIN

DocuSigned by:

33B8263C24E4489...